

# Protocole de mise en place des aides

Travail avec la famille tout au long de l'année

Année n-1  
5ème période

## En conseil de cycle, de préférence en fin d'année scolaire

Chaque enseignant transmet à l'enseignant de la classe de niveau supérieur le bilan des acquis de tous ses élèves.

Il signale les élèves qui auraient besoin d'une aide de tout type et transmet les documents qu'il a réalisés pour leur suivi. Les enseignants s'appuient sur une progressivité des apprentissages finement établie ainsi que sur le tableau de suivi des acquis de chaque élève pour définir un ou des objectifs ciblés.

Année n

Mise en place dans la classe des aides et suivi des élèves

Equipe éducative  
Sollicitation du RASED, du pôle ressource si nécessaire  
Saisine MDPH  
Commission et présentation des situations au pôle ressource pour saisine MDPH / redoublement

En début d'année scolaire, le **conseil de cycle** détermine de manière précise, pour les élèves qui ont besoin d'une aide, le ou les objectifs de travail pour la période à venir.

Sont concernés, les élèves identifiés en année n-1 et les nouveaux élèves qui se trouvent en décalage dans leurs apprentissages

Ce conseil détermine les types d'aides et la nature des aides à mettre en place pour la période à venir.

L'enseignant de la classe renseigne les documents indispensables au suivi et au bilan de ces élèves pour la période en cours.

En **conseil de cycle**, chaque enseignant présente les progrès et les difficultés rencontrées par chaque élève signalé en faisant référence aux objectifs ciblés et aux compétences sociales observées. Les enseignants sont force de proposition des pistes de travail à engager pour la période suivante. Ils déterminent l'organisation de toutes les aides disponibles et propose éventuellement une équipe éducative qui associe tous les partenaires.

## En conseil de maîtres de cycle

La note de service départementale « Modalités annuelles des parcours scolaires » décrit la démarche à suivre pour le passage de classe à classe. Le travail doit être mené en amont pour prévenir les obstacles liés au passage d'une classe à l'autre, d'un cycle à l'autre.

En **conseil de cycle**, chaque enseignant présente les progrès et les difficultés rencontrées par chaque élève signalé en faisant référence aux objectifs ciblés et aux compétences sociales observées. Les enseignants sont force de proposition des pistes de travail à engager pour l'année scolaire suivante dès la rentrée.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Equipe pédagogique

Enseignants  
CPC

RASED

Ajustement et évolution du PPRE  
Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du PAP en lien avec la médecine scolaire et/ou les services de soins  
Aide au suivi du PPS en lien avec l'enseignant référent  
Expertise auprès des équipes enseignantes Proposition de pistes d'aides tout en contribuant à leur mise en œuvre.  
Aide aux élèves en situation de handicap qui bénéficient d'un PPS

POLE RESSOURCE

Elèves à besoins éducatifs particuliers (enfants du voyage, enfants allophones)  
Difficultés passagères

Elèves rencontrant des difficultés cognitives persistantes  
Enfants intellectuellement précoces  
Elèves en situation handicap

Elèves rencontrant des difficultés de comportement persistantes  
Saisine MDPH/redoublement  
Les difficultés liées au passage à l'écrit pour les élèves de cycle 3

Gestion de classe difficile

IEN  
Médecin scolaire et ou service de soins  
Psychologue scolaire  
Enseignant référent  
Enseignants spécialisés  
Climat scolaire  
CPC  
Aides extérieures

Fiche de suivi des aides

Décloisonnement  
Remédiation  
Etayage  
Différenciation pédagogique par : les ressources et les contraintes, les rôles, la tâche, les procédures

PPRE  
APC  
SRAN  
ESS  
PAP  
PPS